DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

COMMUNE D'IGNAUX

09110

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL vendredi 22 février à 19h00.

PRESENTS : Michel BARRE, Géraldine GALINIER FONTES, Jean-Louis CADENAT, Béatrice LAFAILLE, Nicolas VELASQUEZ, Thierry BARRE, Simon KAUFFMAN, Alain SOLANA, Jérémy DOUCY, Philippe ESTRADE

ABSENT EXCUSE : Stéphane BARRE

SECRETAIRE de SEANCE Géraldine GALINIER FONTES

- **Ouverture de la séance à 19h**.
- **Séance Présidée par Michel BARRE, Maire.**

Mr le Maire informe le Conseil de l'ajout de 3 points à l'ordre du jour :

- Souscription d'un prêt pour financement des travaux d'aménagement de la nouvelle Mairie.

- **Mandat d'un avocat** pour la procédure en appel Affichage illégal COMMUNE/BARRE Joël.

- **Modification coupe de bois ONF**.

*** Projet Photovoltaïque :**

* Accord de principe du Conseil Municipal
* Autorisation donnée à Mr le maire pour signer la promesse de bail
* Modification simplifiée du Plu pour la zone concernée.

Mr le Maire rappelle que la société VSB Energies Nouvelles a présenté le projet aux membres du Conseil Municipal le 11 février 2022.

VSB est une société française qui rayonne au niveau de l'Europe.

La société s'engage à venir présenter le projet à la population lors d'une réunion publique.

Dans ce projet, les habitants d'Ignaux auront la possibilité d'investir en devenant actionnaires du projet (rendement de 5%) et pourront, s'ils le souhaitent, profiter d'un tarif préférentiel sur l'électricité produite localement par la centrale photovoltaïque.

Mr le Maire rappelle aussi l'importance des retombées économiques pour la commune (Doublement des rentrées fiscales)

Ce projet nécessite une modification simplifiée de PLU pour la zone concernée : la zone est actuellement en zone naturelle NTVB et doit passer en zone naturelle NPV, pour la faisabilité du projet.

Mis au vote :

* Accord de principe du Conseil Municipal
* Autorisation donnée à Mr le Maire pour signer la promesse de bail
* Modification simplifiée du Plu pour la zone concernée.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Vote à l'unanimité.

*** SKI PASS- IGNAUX : Liste finalisée des participants.**

A ce jour, 5 enfants de la commune se sont manifestés pour profiter du dispositif.

Mme GALINIER FONTES quitte la salle et ne participe pas au vote.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Vote à l'unanimité.

***Economie d'énergie : Mise en place éclairage publique LED – 2 tranches**

- Le remplacement des éclairages incandescents par des éclairages LED sera effectué en deux ans.

Le coût du projet s'élève à 39000 euros. Le reste à charge de la commune est de 11 750€ soit 5 875 € /an.

Le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2022, le tarif de l'électricité pour les communes a augmenté de 30 %.

- Afin de poursuivre les économies d'énergie, Mr le Maire propose de modifier les horaires d'extinction de l'éclairage public :

- **HIVER : de 23h – à 6h**
- ETE : de 00h – à 6h

Interventions :

- Mr le Maire propose de réfléchir à l'installation de lumières solaires pour éclairer les places les plus fréquentées. Un devis a été demandé.

- Mr DOUCY Jérémy remarque qu'il serait préférable de choisir un éclairage jaune plutôt qu'une lumière blanche, moins esthétique.

- Mr ESTRADE demande s'il serait possible d'envisager des capteurs pour que l'éclairage nocturne soit possible lorsque des personnes se baladent.

⌦**Délibération mise au vote** :

Remplacement de l'éclairage et modification des horaires :

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Approuvée à l'unanimité

*** Mise en vente de l'immeuble bâtiment Mairie** :

Le bâtiment a fait l'objet d'une pré-estimation par une agence immobilière locale.

Mise en vente dés le mois de mars 2022.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Approuvée à l'unanimité

Points ajoutés à l'ordre du jour :

*** Souscription d'un prêt** pour aménagement et travaux de la nouvelle mairie.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Approuvé à l'unanimité

*** Mandat d'un avocat pour procédure en appel affichage illégal COMMUNE/BARRE Joël.**

Pour donner suite à la condamnation de Joël BARRE pour la partie civile au profit de la commune concernant l'affichage illégal, avec condamnation de verser 1500 euros de dommages et intérêts à la commune, Mr BARRE Joël ayant interjeté appel de la décision, il est nécessaire de donner mandat à Maître FABBRI pour représenter la commune.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Approuvé à l'unanimité

***Délibération pour l'ONF :**

L'ONF avait prévu d'effectuer une coupe de bois mais il s'avère que la quantité de bois leur semble insuffisante. L'ONF nous demande de voter une délibération de retrait de l'exécution d'une coupe de bois.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Approuvé à l'unanimité

*** Questions diverses du Conseil Municipal**

1--Plusieurs conseillers municipaux souhaiteraient qu'un constat d'Huissier soit effectué pour constater les dégradations effectuées par L'ONF sur la commune d'Ignaux lors du passage de grumiers venant du Col d'Ijou.

2--Mr le Maire fait le point sur le Collectif « Ignaux Demain » et les « Jardins partagés » qui sont les mêmes protagonistes.

a) Procédure affichage illégal 1ere condamnation Collectif « Ignaux demain »
b) Procédure initiée par les « Jardins Partagés » à des fins de démolir la clôture de la salle des fêtes, procédure en cours au Tribunal Administratif de Toulouse.
c) Par courrier du 12 janvier, ces mêmes membres on fait une saisine auprès de Mme Le Préfet de l'ARIEGE, pour solliciter une mise en demeure à l'encontre de Mr Le Maire de leur fournir un panneau d'affichage pour les associations et les affichages d'opinions.

Ce panneau existe dans le village depuis 20 ans et se situe espace Roger BARRE à l'entrée du village sous l'abri bus.
Un courrier a été adressé à Me Le Préfet de l'ARIEGE avec copie à Mr Le Préfet de REGION accompagné de photos du panneau d'affichage.
Monsieur Le Maire exprime sa lassitude ainsi que celle de l'ensemble des conseillers municipaux, face à toutes ces procédures récurrentes initiées par les mêmes perturbateurs, il indique qu'en plus de continuer à entretenir un climat délétère, ces actions ciblées à des fins de semer le trouble dans la gouvernance municipale, ont un coût financier pour les habitants d'IGNAUX, impactant la fiscalité communale.

3--Mr le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'étude menée par la CCHA sur la participation aux communes en matière d'Attributions de compensation pour l'aide à l'investissement et mise à disposition de personnel communautaire, la commune d'IGNAUX n'est pas éligible eu-égard les critères retenus.
Seulement 15 communes sur 52 sont éligibles au dispositif défini par la CCHA.

4--Mr le Maire expose le projet de la CCHA concernant les ordures ménagères :
Volonté de la CCHA de remplacer les poubelles actuelles dans les points de collecte des déchets ménagers et des cartons par des containers de 8m^3 environ.
Les aménagements autour de ces containers seront entièrement à la charge des communes.

*** Questions diverses du public :**

Question de Monsieur SABATIE Christian
L'emprise au sol du projet de la centrale photovoltaïque est-il de 22 hectares ? y aura-t-il d'autres retombées économiques ?
Réponse de Mr Le Maire
15 hectares d'emprise au sol.
Retombées économiques fiscales pour la commune et pour les habitants ainsi que retombées écologiques et sociales.

Fin de séance 19h49.